

Le conseil municipal planche à nouveau sur des cas d'école

TOULON

L'ordre du jour de la séance du 26 avril a permis de débattre sans s'écharper sur des sujets de fond, chacun mettant en avant ses légitimes convictions.

C'est comme prévu la délibération portant sur la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées au titre de l'année 2024 qui va donner au conseiller municipal d'opposition de Toulon en commun André de Ubeda (PCF) l'opportunité de porter le débat sur le terrain politique, en pointant que « l'enseignement privé favorise la ségrégation sociale », et ce alors que le public qui accueille tout le monde est en souffrance.

« Dans le Var, la situation est caricaturale. La réalité c'est le tri social. Les 10 premiers établissements classés par l'Indice de position sociale ce sont des établissements privés. Dans les 20 premiers, trois établissements publics seulement et je vous laisse deviner dans quels quartiers », poursuit-il, en regrettant que la municipalité aille au-delà des obligations légales en finançant, par exemple, l'Association des écoles catholiques.

Pour autant, le groupe s'est simplement abstenu. « Nous ne voterons pas contre parce que la loi nous oblige et que, de façon responsable, nous ne voulons pas mettre en difficulté les parents qui scolarisent leurs enfants dans le privé », conclut-il.

« M. de Ubeda vous savez tout mon attachement à l'école publique mais comme vous l'avez si bien dit la loi nous oblige », lui a répondu la maire de Toulon Josée Massi (SE) qui rappelle que « la Ville de Toulon consacre 50 millions d'euros à l'éducation ». « Alors c'est vrai, assume-t-elle,



Josée Massi est en train de faire la leçon à l'extrême droite. PHOTO TT.

nous allons donner 1 million à l'enseignement privé. »

« Ce n'est pas un don »

Un peu loin, au moment du vote sur le déclassement du domaine public de la parcelle sur laquelle est édifiée l'école Sainte-Catherine « devenue obsolète », afin de rendre possible l'agrandissement de la clinique Saint-Jean qui jouxte l'établissement, le thème de l'éducation est revenu dans les débats. Cette étape administrative s'inscrit en effet comme une première étape dans le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire dans le haut du parc Raoulx. L'occasion pour la première magistrate de rétablir quelques vérités concernant cet espace boisé, en répon-

dant à l'extrême droite. « C'en est pas un don », tient-elle à préciser pour dissiper les rumeurs. Le bien a en effet été vendu à la Ville pour un total d'un peu moins de 3 millions de francs. « En guise de legs ça fait un peu cher », ajoute Josée Massi, en s'engageant sur la poursuite de la concertation déjà entamée avec les habitants du secteur.

Concernant l'offre de soins toulonnaise, il a été rappelé que le groupe des cliniques Saint-Jean et Saint-Roch menaçait de quitter le Port du Levant s'il ne pouvait sur place se développer. Pour mémoire, un regroupement des deux établissements toulonnais, plus une autre clinique hyéroise, sur La Crau a été bloqué in extremis par la Métropole. Le RN du Port du

Levant volant alors au secours du maire de cette commune contre les intérêts toulonnais.

L'élu Rassemblement national Nicolas Koutseffk a persévéré hier en voulant moquer les déclarations faites alors dans la presse par la maire de Toulon dans lesquelles elle disait sa ferme opposition à ce projet : « Vous imaginez la réaction des Toulonnais ? Si on perd ces deux cliniques de proximité, je n'ai plus qu'à donner les clés de la ville au RN. Il en est hors de question. » Se croyant malin il lui demande s'il s'agissait alors de défendre l'intérêt général ou de faire de la politique. Oubliant que concernant la menace de l'extrême droite c'est exactement la même chose.

Thierry Turpin

EN BREF

Téléphone Grave Danger

Le conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'Association d'aide aux victimes des infractions du Var (AAVIV) dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Sur réquisition du Procureur de la République, l'AAVIV réalise également et en urgence, l'évaluation de la pertinence de doter des victimes de violences conjugales d'un Téléphone Grave Danger, le cas échéant d'un Bracelet anti-rapprochement (BAR) pour les auteurs de ces violences. « Les demandes d'évaluation étant en constante augmentation, la Ville de Toulon souhaite soutenir l'AAVIV dans cet accompagnement nécessaire pour rassurer les victimes de violences », a expliqué la 2^e adjointe Geneviève Lévy. Pour information, le conseiller municipal RN Amaury Navarranne en a profité pour vilipender la société multiculturelle responsable selon lui des violences faites aux femmes.

Rencontres intergénérationnelles

La Ville de Toulon et le Centre communal d'action sociale (CCAS) conviennent d'un partenariat pour la mise en œuvre de rencontres et manifestations intergénérationnelles entre les Établissements d'accueil de jeunes enfants, le Relais petite enfance et le CCAS. Les objectifs sont notamment de favoriser le lien social entre les générations, partager un moment de détente et de convivialité, et découvrir de nouvelles personnes.

Source de l'article: La Marseillaise

Des subventions à des associations remises en cause

Toulon en commun s'abstient sur le vote global de subventions à 45 associations attribuées dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, jugeant la présence « inéquitable » de l'une d'elles sur la liste.

C'est la mort dans l'âme, et à la surprise générale, qu'André de Ubeda a annoncé que le groupe Toulon en commun allait s'abstenir sur cette délibération. Il s'agit de subventions à 45 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville. Il a donc fallu faire preuve de pédagogie pour

expliquer la démarche. « Nous soutenons, à Toulon en commun, toutes les associations qui avec plus ou moins de succès améliorent la vie des citoyens », tient-il à préciser en préambule avant de nommer « l'intrus ». En l'occurrence selon l'opposition, l'association Aval.

« Nous ne doutons pas de l'utilité d'associations de locataires et de l'honnêteté des personnes qui la composent mais dans ce cas nous estimons qu'il n'est pas bienvenu de soutenir celle-ci », poursuit André de Ubeda, en pointant tout de même pour commencer que « l'éthique de cette association a été mise en doute à plusieurs reprises », mais surtout qu'« elle se présente aux suffrages des locataires en compétition avec

d'autres associations de locataires ». Ses craintes sont donc que celle-ci soit favorisée en lui donnant plus de moyens d'action que ses concurrentes. Le 1^{er} adjoint Robert Cavanna a rétorqué que « si ces autres associations de locataires ne sollicitent pas de subvention, on ne va pas leur donner ». Sur l'éthique il invoque la présomption d'innocence.

L'extrême droite, pour des raisons complètement opposées, qui n'ont rien à voir avec l'équité mais plutôt avec la haine de l'autre, a poursuivi ses attaques contre, sans le nommer cette fois, le Planning familial en déplorant sur la liste la présence de « lobby LGBT+ ». Rien d'étonnant.

TT.

Crèches à vocation d'insertion professionnelle

La Ville de Toulon et le Département s'engagent à renouveler, pour 2024, le dispositif « AVIP » (Crèches à vocation d'insertion professionnelle) sur l'ensemble des 15 crèches municipales. Comme avec la CAF du Var, le conventionnement a été mis en place depuis septembre 2020 pour développer ce dispositif, axé sur l'accès aux droits des usagers les plus précaires, sur l'ensemble des crèches municipales.